ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Bourses du second degre

Question écrite n° 894

Texte de la question

M Yves Dollo attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'education nationale, de la jeunesse et des sports sur le versement des bourses dans l'enseignement secondaire et notamment technique, qui sont reglees a leurs beneficiaires plusieurs mois apres le debut de l'annee scolaire. Ces delais excessifs de paiement mettent souvent les familles les plus demunies en difficulte, notamment celles qui ont des enfants dans les lycees d'enseignement professionnel et qui doivent faire face a des depenses superieures a celles engagees pour un eleve de lycee d'enseignement general. Il lui demande s'il n'y aurait pas lieu d'envisager des mesures pour l'annee scolaire 1988-1989 afin d'accelerer le versement des bourses.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministere a le souci constant du versement des bourses aux familles beneficiaires dans les meilleurs delais et le rappelle regulierement aux inspecteurs d'academie, directeurs des services departementaux de l'education. L'administration centrale elle-meme fait en sorte que les delegations de credits soient effectuees avec diligence ; a titre d'exemple, les ordonnances de l'annee 1987-1988 ont ete respectivement datees du 16 septembre 1987 pour le premier trimestre scolaire, du 7 janvier 1988 pour le deuxieme, du 21 mars 1988 pour le troisieme. Les delais ne peuvent etre actuellement reduits, l'administration centrale ayant a recueillir un certain nombre d'elements aupres des services departementaux avant de se livrer au calcul des dotations et delegations leur revenant. Cependant, d'autres facteurs interviennent, dont le ministere n'est pas maitre : c'est ainsi que le transfert des credits a l'ordonnateur secondaire necessite un certain delai ou encore que certaines familles signalent avec retard, et malgre les recommandations qui leur sont faites, l'etat de boursier de leurs enfants.

Données clés

Auteur : M. Dollo Yves
Circonscription : - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 894
Rubrique : Bourses d'etudes
Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports
Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 25 juillet 1988, page 2225